



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 29 avril 2014

Le vingt-neuf avril deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 24 avril 2014

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, MENANTEAU Isabelle, PHILIPPEAU Christine,; Messieurs CHARRIER Loïc, COLIN Guillaume, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume

Excusés : Messieurs GAUTIER Laurent et CERISIÈ Rémy

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Madame BONNAUD Christelle

Objet n°14 : Vote du Compte Administratif 2013 Commune.

Madame DENFERD Catherine est nommée Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2013 de la commune.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention, adopte le compte administratif 2013 de la commune tel qu'il est présenté ci-dessous :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	298 003.45 €	184 661.42 €
<i>Reste à réaliser</i>		7 009.57
<i>Recettes</i>	425 042,41 €	112 228.30 €
<i>Reste à réaliser</i>		11 218.00 €
<i>Excédent</i>	127 038.96 €	
<i>Déficit</i>		68 224.69 €

Objet 15 : Vote du Compte de gestion de la commune 2013.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet 16 : Affectation des résultats commune 2013.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, après avoir entendu lecture du compte administratif communal exercice 2013;

CONSTATE par 13 voix pour, aucune voix contre ni abstention, que le compte administratif 2013 présente :

Un excédent de fonctionnement de 127 038.96 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Déficit d'investissement reporté	72 433.12 €
Résultat de l'exercice	54 605.84 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	7 009.57 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement	11 218.00 €
Résultat total à affecter	131 247,39 €
Affectation obligatoire à l'exécution	
Du virement de la section d'investissement	72 433.12 €
Solde à nouveau disponible à l'affectation	
A l'excédent reporté	58 814.27 €

Objet 17 : Vote des taux d'imposition 2014

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote par 13 voix pour, aucune contre ni abstention une augmentation de 2% des taux d'imposition pour l'exercice 2014.

Les nouveaux taux d'imposition sont les suivants :

	<i>Pour information Taux 2013</i>	<i>Taux 2013 Votés</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	19,60 %	19.99 %
<i>Foncier Bâti</i>	13,59 %	13.86 %
<i>Foncier Non Bâti</i>	44,00 %	44.88 %
<i>CFE (ancienne Taxe Professionnelle)</i>	19,03 %	19.41 %

Objet 18 : Vote des subventions communales 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote l'enveloppe budgétaire des subventions communales pour un montant global de 2700 € comme suit :

ASSOCIATIONS		ASSOCIATIONS	
A E P	50 €	Amicale des Secouristes	60 €
A J T Jeunes de Thiré	100 €	FDGDON	280 €
A D M R	100 €	Ancien d'AFN	60 €

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

A P E Parents d'Elèves	800 €	Association Cantonale de Transfusion	80 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	60 €	Multi Service Vendée	60 €
Association JALMALV	60 €	Prévention Routière	30 €
CEIDRE Sainte-Hermine	200 €	Secours Catholique	80 €
Centre Dép. de Transfusion	30 €	Société de Chasse de Thiré	30 €
Club du 3ème Age	80 €	S E V E	60 €
Ligue contre le Cancer	100 €	Amicale Sportive Stéphanoise Thiréenne	60 €
Solid'Her	100 €	Comité des fêtes de Thiré	60 €
Ecole du Chat libre	30 €	AREAMS	50 €
PMI Chantonay	40 €		

Objet 19 : Vote du Budget Primitif 2013 Commune.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante ses propositions du budget primitif communal pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, aucune contre ni abstention, adopte le budget primitif communal 2014 tel qu'il se présente ci-dessous :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	405 270.93 €	184 389.81 €
Recettes	405 270.93 €	184 389.81 €

Objet n°20 : Vote du Compte Administratif 2013 Lotissement Les terres douces.

Madame DENFERD Catherine est nommée Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2013 du lotissement les terres douces.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention, adopte le compte administratif 2013 du lotissement tel qu'il est présenté ci-dessous :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	39 842.86 €	39 210.91 €
Reste à réaliser		
Recettes	39 842.86 €	63 556.41 €
Reste à réaliser		
Excédent		24 345.50 €

Objet 21 : Vote du Compte de gestion du lotissement les terres douces 2013.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 du lotissement les terres douces et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du lotissement les terres douces de l'exercice 2013 ;
 Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;
 DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet 22 : Vote du Budget Primitif 2014 du Lotissement les terres douces.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante ses propositions du budget primitif du lotissement les terres douces pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, aucune contre ni abstention, adopte le budget primitif du lotissement les terres douces 2014 tel qu'il se présente ci-dessous :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	104 779.50 €	110 000.00 €
<i>Recettes</i>	104 779.50 €	110 000.00 €

Objet 23 : Représentation de la Commune au Sivu Transport Scolaire de Sainte-Hermine.

Il est exposé à l'assemblée que la Commune fait partie du Sivu Transport Scolaire de Sainte-Hermine. Il y a lieu que la Commune soit représentée au Syndicat par un délégué titulaire et par un délégué suppléant appelés à siéger.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2121-10, L.2122-25, L.5211-1) le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la Commune de Thiré sera représentée de la manière suivante :

Délégué Titulaire :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	13
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquelles les votants se sont fait connaître :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	07
A obtenu :	

BONNAUD Christelle 13 (treize) voix

Madame BONNAUD Christelle est proclamée déléguée titulaire auprès du SIVU Transport Scolaire de Sainte-Hermine.

Délégué Suppléant :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	13
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquelles les votants se sont fait connaître :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	07

A obtenu :

RIVASSEAU Magalie

13 (treize) voix

Madame RIVASSEAU Magalie est nommée déléguée suppléante auprès du SIVU Transport Scolaire de Sainte-Hermine.

Objet 24 : Installation du droit de préemption urbain.

Les communes dotées d'un PLU rendu public et approuvé, peuvent, par délibération, instituer à leur profit un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbanisation futures délimitées par le PLU.

Ce droit de préemption est appliqué sur Thiré depuis 1990 ; Il s'éteint à la fin de chaque mandat.

Madame le maire, demande à prolonger l'application du droit de préemption sur toutes les zones U du PLU, ainsi que sur les zones AU (Zone de lotissement) les zones NH et NHc (Zone de village).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prolonger l'application du droit de préemption simple et renforcé sur les zones U , AU , NH et NHc inscrites au PLU communal.

Objet 25 : Achat de matériel de nettoyage.

Madame le maire propose à l'assemblée l'acquisition de matériel de nettoyage afin d'améliorer le confort de travail des employées municipales en charge du ménage des locaux communaux.

Après avoir étudié les devis présentés, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- ✓ De valider le devis de la société argos pour l'achat :
 - D'un aspirateur à poussière au prix hors taxe de 149.50 €
 - Un chariot de ménage au prix hors taxe de 137,75 €
- ✓ D'inscrire les dépenses au programme investissement 18 du BP 2014

Questions Diverses :

Demande de location des tables et chaises de la salle socio-culturelle :

Madame le Maire expose la demande de M et Mme STONHAM, qui souhaitent louer les tables et chaises de la salle socio-culturelle pour le mariage de leur fils en 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accéder à leur demande, car cela créerait un précédent. Les tables et chaises de la salle socio-culturelle doivent rester dans la salle ; Il leur sera proposé la mise à disposition des tables bois et bancs communaux, régulièrement prêtés à titre gracieux à l'ensemble des administrés de Thiré.

Toilettes publiques de l'église : Madame le maire explique que M CHAILLOU a revu à la baisse sa facture pour abaisser les urinoirs initialement installés trop haut. La facture passe de 269 € TTC à 113.99 € TTC.

Toujours concernant les toilettes publiques de la place de l'église, l'agent de voirie est commandé pour les nettoyer deux fois par semaine (mardi et vendredi). Les toilettes vont être équipées d'un dérouleur de papier toilette, d'une brosse et d'un distributeur de savon main.

Enfin, le devis proposé par l'entreprise KLEIN pour la remise aux normes de la rampe accessibilité et son prolongement, est abandonné. Contact sera pris avec l'entreprise RAGOT afin que la rampe soit refaite comme elle aurait dû être, sans surcoût.

Représentation de la commune auprès du CIAS de Sainte-Hermine : Le Centre Intercommunal d'Action Sociale demande un représentant de chaque commune adhérente. Madame PHILIPPEAU Christine assurait ce rôle durant l'ancien mandat, et ne souhaite pas continuer. Elle sera remplacée par Madame BONNAUD Christelle.

Travaux réalisés et/ou en cours : La bonde du camping est sécurisée, ainsi que le puits devant le foyer des jeunes. Les lavabos du couloir de l'école seront changés comme convenu durant les vacances scolaires.

Organisation des permanences pour les élections européennes :

8h00 - 10h00 : PHILIPPEAU Christine, CERISIÈ Rémy, CHARRIE Loïc

10h00 - 12h00 : RIVASSEAU Magalie, MENANTEAU Isabelle, COLIN Guillaume

12h00 - 14h00 : BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine

14h00 - 16h00 : FAIVRE Bruno, JOLLY Guillaume, HUG-GRATON Patricia

16h00-18h00 : GAUTREAU Dominique, JOCCOTTON Jacky, GAUTIER Laurent

Président de bureau

le matin : CHARRIER Loïc

l'après-midi : DENFERD Catherine

Prochaines réunions :

Commission Bâtiments : le 20 mai à 18h00

Commission Voirie : le 13 mai à 18h30

Commission communication le 19 mai à 20h30

Commission vie scolaire le 14 mai à 19h00

Réunion de Conseil le 26 mai à 20h30

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres,